



PRÉFET DE L'AUBE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES TROYES, le 24 mai 2019

BUREAU DES ÉLECTIONS ET DES MISSIONS DE PROXIMITÉ

ARRETE N° BEMP2019144-0001  
**portant modification de la date de réunion de la  
commission départementale de recensement des  
votes**

LE PRÉFET DE L'AUBE  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code électoral et notamment ses articles L. 175 et R. 107 ;

**Vu** la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 modifiée relative à l'élection des représentants au Parlement européen et notamment son article 17, modifié par la loi n° 2018-509 du 25 juin 2018 relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;

**Vu** le décret n° 79-160 du 28 février 1979 modifié portant application de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 susvisée et notamment son article 6, modifié par le décret n° 2018-918 du 26 octobre 2018 ;

**Vu** le décret du 9 août 2017 portant nomination de M. Thierry MOSIMANN en qualité de préfet de l'Aube ;

**Vu** le décret du 12 juillet 2017 portant nomination de Mme Sylvie CENDRE en qualité de secrétaire générale de la Préfecture de l'Aube ;

**Vu** le décret n°2019-188 13 mars 2019 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

**Vu** l'arrêté n°BEMP2019130-0001 du 10 mai 2019 portant institution de la commission départementale de recensement des votes ;

**Vu** l'ordonnance en date du 26 avril 2019 du premier président de la cour d'appel de REIMS portant désignation des magistrats appelés à siéger à la commission de recensement des votes ;

**Vu** la désignation opérée par le Président du Conseil Départemental ;

**Vu** la demande du Président de la commission départementale de recensement des votes du 24 mai 2019 ;